

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 septembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : M. Pierre PRIBETICH (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme Claire TOMASELLI (pouvoir M. BERTHIER) - Mme Lydie PFANDER-MENY (pouvoir M. HAMEAU) - M. Georges MEZUI (pouvoir M. DESEILLE) - M. Jean-François COURGEY (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme Stéphanie MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Carte culture étudiant – Année universitaire 2020-2021 – Reconduction de la participation de la Ville – Avenants n°2 aux conventions cadre, d'application et de financement à conclure entre la Ville et Dijon Métropole

Monsieur El Hassouni expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis son lancement en 2004, la Ville de Dijon adhère au dispositif Carte culture étudiante mis en œuvre par Dijon Métropole en partenariat avec les acteurs culturels dijonnais.

Ce dispositif rencontre un écho particulièrement important en permettant aux étudiants d'accéder à une offre culturelle de qualité à un tarif très modique (5,5 € pour le spectacle vivant et 3,5 € pour le cinéma « Art et Essai ») et ce, auprès d'une trentaine de partenaires dont des établissements culturels labellisés tels que : La Vapeur - Scène de Musiques Actuelles, l'Opéra de Dijon, le Théâtre Dijon Bourgogne, le Dancing et l'Eldorado.

La saison culturelle 2019-2020 ayant été écourtée compte tenu des dispositions relatives à l'état d'urgence sanitaire, les ventes de cartes culture se sont arrêtées en mars 2020. 3 047 étudiants – dont plus de 80 % de dijonnais – ont toutefois fait l'acquisition de cette carte entre septembre 2019 et mars 2020 (contre 3 634 entre septembre 2018 et juin 2019).

Aussi, il est proposé, à titre exceptionnel, de prolonger la validité de la Carte culture 2019-2020 pour les bénéficiaires ayant acheté des billets avant l'état d'urgence sanitaire, pour des événements prévus au printemps 2020 reportés lors de la saison 2020-2021, et pour ces événements seulement.

Par ailleurs, il est proposé de valoriser l'offre culturelle gratuite en matière d'art contemporain sur le territoire métropolitain.

La convention 2016-2019 régissant le dispositif est composée d'une convention-cadre, d'une convention d'application et d'une convention de financement qui ont été modifiées par avenants n°1. L'ensemble de ces avenants prenant fin le 31 août 2020, il est proposé de les reconduire pour un an sur l'année universitaire 2020-2021.

Cette reconduction implique la conclusion de plusieurs avenants entre la Ville de Dijon et Dijon Métropole, notamment celui relatif à la participation financière de la Ville au dispositif à hauteur de 70 000 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider de reconduire la participation de la Ville au dispositif Carte culture étudiant pour l'année universitaire 2020-2021, à hauteur de 70 000 € ;
- 2 - approuver les projets d'avenants aux conventions cadre, d'application et de financement annexées au rapport pour la mise en œuvre de cette contribution, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer les avenants définitifs, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ